

Le

Mensuel
d'informations
locales
et municipales
de Domont

Domontois



Retrouvez toutes les informations sur le site internet : www.domont.fr et sur la page : Ville de Domont

N° 309 - Mai 2025

SOMMAIRE

> Actualités

Des maisons
remarquables
inscrites au PLU pour
protéger Domont



Page 4

> Actualités

Le Collège Aristide
Briand à l'honneur



Page 5

> Jeunesse

SIJ : un
accompagnement
global pour les
jeunes



Page 6



Avenir du château d'eau : on fait le point

TEMPS FORTS

Vendredi 23 mai

Dictée

Venez tester votre orthographe lors de la troisième édition de la dictée organisée par la Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry !

Un événement placé sous le signe du partage et de la langue française, pour se retrouver autour du plaisir des mots.

Rendez-vous à la médiathèque le vendredi 23 mai à 18h30 pour relever le défi des mots.

Renseignements : 01 74 04 22 12



Samedi 14 juin

Color Dom'

Ne manquez pas l'événement le plus coloré de l'année !

Venez participer, avec vos proches, à une après-midi festive et familiale.

Rendez-vous le samedi 14 juin, de 15h à 18h30, sur l'Esplanade des Fauvettes.

Gratuit
Inscription obligatoire par SMS au 06 58 45 22 94 ou par mail à : sjeunesse@domont.fr



Avenir du château d'eau : on fait le point

Dans un courrier du 17 avril, Frédéric Bourdin a tenu à répondre aux interrogations des riverains du château d'eau situé à l'angle de la rue Parmentier et de la rue Trouseau, inquiets du devenir du terrain. Si aucun projet de création d'un établissement d'accueil pour mineurs non accompagnés (MNA) n'est à l'étude, la Ville souhaite bien voir ce lieu emblématique de Domont bénéficier d'une seconde vie.

Il y a plusieurs semaines, l'avenir du château d'eau à l'angle de la rue Parmentier et de la rue Trouseau a fait l'objet de nombreuses inquiétudes. En cause, des craintes de riverains faisant état que la Ville aurait envisagé d'y accueillir un établissement d'accueil pour mineurs non accompagnés. Que les choses soient dites d'emblée : aucun projet de ce type n'est prévu à Domont, au sein de l'ancien château d'eau ou dans un quelconque autre lieu de la commune. La Ville n'en a pas la volonté. Un message qu'avait déjà pu transmettre Frédéric Bourdin au « Collectif domontois du Château d'eau », lors d'une réunion de quartier organisée afin de répondre directement aux habitants. Pas d'inquiétude à avoir donc, concernant une potentielle dévalorisation foncière, un risque de troubles à l'ordre public, ou une saturation possible des infrastructures scolaires.

Un courrier pour répondre aux questions des riverains

Comme il s'y était engagé, le maire a répondu point par point aux questions formulées par le collectif, notamment dans le cadre d'une pétition et d'une lettre adressée à la mairie. Un courrier daté du 17 avril a été envoyé aux riverains afin d'apporter un maximum de précisions et de lever les différentes inquiétudes formalisées. S'il rappelle que ces jeunes, souvent en situation de vulnérabilité, « ont besoin de protection et de soutien », Frédéric Bourdin explique également que la municipalité n'a reçu aucune demande émanant du Département ou de la Préfecture afin d'héberger ces mineurs non accompagnés sur le sol de la commune, ce même après l'échec du projet de création d'un établissement pour MNA à Baillet-en-France. Pour rappel, la mairie avait repoussé une demande, il y a 7 ans, afin d'accueillir des migrants dans l'ancienne clinique, puis une autre demande dans le Carmel. Sa position n'a donc pas évolué. Frédéric Bourdin a également rappelé que la mairie n'effectue pas de recensement régulier ou intéressé des bâtiments communaux, mais n'hésite pas à en vérifier l'état et la situation ponctuellement.

Des critères d'accueils stricts

L'occasion de rappeler que les lieux d'accueil font l'objet d'appels à projet lancés par les départements visant à créer des dispositifs de

mise à l'abri de jeunes mineurs non accompagnés et non de réquisitions. Les services de l'État ne peuvent donc pas imposer aux communes l'accueil de MNA. Dans le cas de Baillet-en-France, le projet prévoyait l'accueil d'une centaine de jeunes de moins de 18 ans dans un hôtel de 60 chambres regroupant déjà des personnes vulnérables dans des conditions décentes. En effet, l'hébergement de mineurs non accompagnés répond à des critères stricts, de facto incompatibles avec l'usage d'un château d'eau. « Les lieux qui peuvent être retenus doivent pouvoir accueillir plusieurs dizaines de jeunes, être adaptés à l'accueil de mineurs et garantir le respect, l'intimité. Ils doivent également répondre aux

obligations légales de mises en conformité (accessibilité, sécurité...), et respecter les normes techniques applicables aux Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux. Les espaces dédiés aux MNA doivent être conçus, adaptés et sécurisés de manière à ce qu'ils contribuent à favoriser le mieux possible leur sociabilité », rappelle Frédéric Bourdin dans son courrier. Par ailleurs, aucun lieu libre d'occupation, ni porteur du projet de la commune, n'est en mesure de répondre aux critères imposés par le Conseil Départemental du Val-d'Oise, détaillés dans l'appel à projet publié en 2024. Les valeurs de solidarité et d'entraide guide chacune des décisions de la Ville.

Quel avenir pour le château d'eau

Si le château d'eau n'accueillera pas de MNA, la municipalité n'entend toutefois pas laisser les lieux inutilisés. Pour l'heure, le souhait est de vendre le bâtiment à un particulier afin de lui permettre de devenir un lieu d'habitation. Consciente de l'intérêt historique du château d'eau, construit il y a près de 100 ans et qui fut la première infrastructure du genre dans la commune, la Ville l'a classé en tant que bâtiment remarquable au sein de son Plan Local d'Urbanisme (voir l'article en page 3), au même titre qu'une centaine de maisons. Celle-ci souhaite trouver un acheteur prêt à réhabiliter les lieux et a donc déjà repoussé plusieurs propositions impliquant la destruction de l'édifice. Autre problématique essentielle, l'ancien transformateur électrique étant toujours présent sur le terrain, il est indispensable de s'assurer de sa neutralisation afin de pouvoir proposer l'ensemble du terrain à la vente. Si vous souhaitez vous installer dans ce lieu atypique et que vous avez à cœur de le préserver, n'hésitez pas à vous manifester.

LA CLASSE DE CE1 DE L'ÉCOLE BROSSOLETTE EN VISITE AU CHÂTEAU D'EAU

Le 18 mars, Frédéric Bourdin a fait visiter le château d'eau à une classe de CE1 de l'école élémentaire Pierre Brossolette. L'occasion de retracer l'histoire de cet édifice quasi centenaire.



DES TERRAINS ALLOUÉS AU RENFORCEMENT DE LA GENDARMERIE ET DES POMPIERS

À noter également que l'ensemble des terrains adjacents à la Gendarmerie ont été inscrits dans le cadre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) présente dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Domont. Un classement qui répond à deux objectifs précis, à savoir de permettre l'installation de la nouvelle caserne de pompiers et de conserver les possibilités de développement de la Gendarmerie. Cette OAP garantit donc que toutes les parcelles, y compris celles donnant sur la rue Parmentier, seront utilisées pour ces seules affectations. À ce titre, le groupement de Gendarmerie départementale a confirmé à la mairie avoir reçu une approbation officielle pour l'implantation d'un groupe cynophile d'une superficie comprise en 14 000 et 17 000 m² à Domont. Un projet pour lequel la Ville a confirmé son intérêt et qui permettrait en plus d'accueillir les gendarmes et leurs familles autour de l'actuelle brigade territoriale.

Des maisons remarquables inscrites au PLU pour protéger Domont

Dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la municipalité a fait le choix de protéger une centaine de bâtiments, maisons et éléments remarquables de la commune. Autant de lieux disposant de caractéristiques propres à l'identité de Domont au fil des décennies, qui seront préservés de toute transformation ou destruction. Une mesure préventive qui permet de valoriser le patrimoine local auprès des habitants et visiteurs.

Approuvé lors du conseil municipal du 28 septembre 2023, le nouveau PLU de la commune entendait placer au cœur de son projet la valorisation du patrimoine de son centre historique et, plus largement, de ses patrimoines architecturaux, urbains et paysagers composés de monuments, de bâtis urbains remarquables. Dans cette optique, la Ville a donc fait le choix de mentionner dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme des centaines de maisons remarquables qui font l'image de Domont.

Une mention dans le PLU, pourquoi ?

Vous les avez forcément déjà aperçues au fil de vos déambulations dans les rues de la commune. Des maisons de caractère, des bâtisses figées hors du temps, entrées, et même un château d'eau. Ces nombreuses constructions, réparties dans toute la ville, témoignent de l'évolution du patrimoine à Domont. Elles symbolisent des décennies d'évolution de l'architecture dans la commune. C'est ce témoignage historique que les élus ont souhaité préserver en s'assurant que ces lieux remarquables ne puissent pas faire l'objet d'une transformation radicale ou pire, d'une destruction. Dans les faits, qu'il s'agisse de bâtis en pierre meulière ou en brique rouge traditionnelle, leurs propriétaires doivent désormais respecter des règles strictes en matière de couleurs, de qualité de matériaux lors d'opérations d'entretien, d'aménagement, de restauration ou d'agrandissement. Tous travaux (ravalement, extension, démolition...) sur ces maisons peuvent être soumis à des règles plus strictes ou à une autorisation spécifique. Par ailleurs, en cas de présence dans le périmètre de l'église ou si elles sont repérées au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme, ces maisons sont également soumises à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (voir l'encadré) avant toute intervention.



Dans différents quartiers, des habitations en pierre de meulière ont été intégrées à la liste de maisons remarquables.



Parce que l'annexe du PLU ne concerne pas que des habitations, le cadran solaire près de l'église est lui aussi cité.



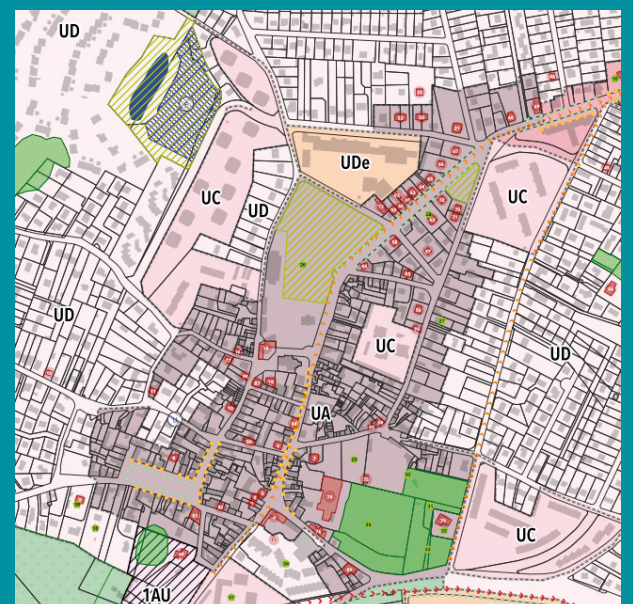
La maison de la Tourelle se distingue par son esthétique en briques rouges.



L'ancienne mairie reflète le Domont de toute une époque.

UN PÉRIMÈTRE PROTÉGÉ AUTOUR DE L'ÉGLISE

Ce classement des bâtiments et éléments remarquables au sein du PLU n'est pas la seule manière de protéger le patrimoine bâti domontois. En effet, une zone est également classée autour de l'église et soumise à l'autorisation d'un Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour l'engagement de certains travaux. Une mesure qui n'a rien d'exceptionnelle et concerne de très nombreuses villes de France, dont des habitations ou bâtiments publics sont situés autour de monuments historiques ou dans des sites patrimoniaux remarquables. Dans ce périmètre, les projets sont soumis à des contraintes spécifiques pour préserver le patrimoine architectural et paysagé :



- Autorisation obligatoire de l'ABF pour toute demande d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...). L'avis peut être conforme (obligatoire à suivre) ou simple (consultatif, selon les cas),
- Respect de l'environnement bâti avec des projets devant s'intégrer harmonieusement au bâti existant (formes, volumes, matériaux, couleurs, toitures, ouvertures) et souvent utiliser des matériaux traditionnels (ardoise, tuiles plates, pierre, enduits à la chaux),
- Restriction des modifications visibles depuis l'espace public (façades, clôtures, toitures, enseignes...), qui sont particulièrement encadrées, et autorisation pour certaines interventions (ravalement de façade, remplacement de menuiseries),
- Interdictions ou limitations spécifiques, comme l'usage de panneaux solaires et antennes visibles depuis l'espace public, l'installation de clôtures modernes (grillages plastiques, panneaux industriels...) ou encore sur l'éclairage, le mobilier urbain, et les couleurs utilisées,
- Allongement des délais d'instruction, en général un mois supplémentaire, pour permettre l'avis de l'ABF.

LE MOT DE... SERGE BIERRE, MAIRE-ADJOINT DÉLÉGUÉ À L'URBANISME

En adoptant son nouveau PLU, la Ville a renforcé la protection et la valorisation de son patrimoine urbain et paysager. À ce titre et soucieux de préserver l'identité locale, il nous semblait essentiel de recenser en annexe la centaine de maisons remarquables de la commune, qui participent à l'harmonie architecturale de Domont. Cet héritage, nous souhaitons également le porter avec une approche qualitative des nouvelles constructions, à l'image du magasin Aldi du cœur de ville, doté de meulières pour se fondre dans son environnement esthétique respectueux du patrimoine.



Pour sauver le cinéma, la Ville partage les subventions

Faisant face à d'importantes difficultés financières mettant en péril la poursuite de son activité, le cinéma L'Ermitage va bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 100 000 euros attribuée par la Ville. Conséquence de cette mesure, la municipalité a fait le choix de diminuer le montant de certaines subventions à d'autres associations communales. Parmi elles, le Centre Social et Culturel Georges Brassens qui verra son soutien 2025 abaissé de 15 000 euros.

Une décision qui s'explique par un fait simple : la municipalité dispose d'une enveloppe globale, inscrite au budget, afin d'attribuer des subventions aux différentes associations sportives et culturelles de la commune. Ainsi, toute hausse pour une structure engendre nécessairement une baisse pour une autre. Et face au désengagement croissant de l'État et à la difficulté pour les communes de trouver des fonds, la marge de manœuvre pour

notre Ville est quasi nulle. Pour autant, la Ville fait en sorte, malgré tout, depuis plusieurs années de maintenir autant que possible le montant de ses aides.

À situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle

Alors que le cinéma L'Ermitage fait face à de lourdes difficultés financières, engendrées par l'obligation de rembourser une avance de charges de l'État versée durant la période Covid, la mairie a malgré tout décidé de réagir. « Face à l'urgence de la situation du cinéma et aux sommes nécessaires afin de lui permettre de rembourser ses créanciers, nous avons fait le choix d'opérer avec discernement et pragmatisme », modère Frédéric Bourdin. Ainsi, plusieurs baisses de subventions ont été actées avec l'objectif de trouver 50 000 euros d'aide supplémentaire, en plus des 50 000 euros de subvention traditionnellement versés au ci-

néma. Une mesure exceptionnelle qui entend assurer la survie de L'Ermitage qui accueille chaque année les enfants des écoles de Domont et des alentours.

Une baisse de 15 000 euros pour le centre Brassens

Parmi les associations concernées par cette coupe, la subvention du Centre Social et Culturel Georges Brassens a été portée de 115 000 euros à 100 000 euros. « Il s'agit de l'association disposant du budget le plus élevé à Domont, avec plus de 700 000 euros assurés par le soutien financier de différents partenaires institutionnels dont la commune », précise Frédéric Bourdin. À cette aide financière, la Ville ajoute la mise à disposition des locaux, la prise en charge des factures d'eau, du gaz et de l'électricité, ainsi que la gestion du ménage, soit 148 000 euros de charges supplémentaires. « Nous avons conscience que l'accueil de cette

nouvelle peut être mal perçu, mais nous avons concentré notre baisse sur des acteurs pouvant le plus facilement absorber une diminution de subvention. Sauver le cinéma est un soutien affirmé à l'accès à la Culture. Il s'agit de la seule manière de préserver ce service apprécié des foyers domontois, dont l'arrêt serait, lui, bel et bien un frein à l'offre culturelle de la commune ». En cette période difficile, la municipalité appelle donc à la solidarité.

Le SDRC mis à contribution

Avec l'accord de ses dirigeants, le Stade Domontois Rugby Club (SDRC) a également vu sa subvention réduite de 15 000 euros pour 2025. À noter que les 20 000 euros restants ont été prélevés sur d'autres budgets municipaux. En parallèle, la Ville travaille sur le projet d'extension des locaux du Centre Social et Culturel Georges Brassens pour mieux répondre aux besoins des bénévoles et des utilisateurs.



Le Collège Aristide Briand à l'honneur

Mis à l'honneur avec une belle troisième place dans un classement du journal Le Parisien, et toujours aussi dynamique, le collège Aristide Briand poursuit sur sa bonne lancée. Depuis la rentrée de septembre 2024, l'établissement est dirigé par une nouvelle principale.

Dans son édition du 7 avril, le journal Le Parisien a classé le collège Aristide Briand à la troisième place de son palmarès des collèges du Val d'Oise. Un palmarès basé sur quatre critères. La note moyenne obtenue à l'écrit du brevet et l'indice de valeur ajoutée de l'établissement, calculé en comparant la note moyenne obtenue à l'écrit aux attendus en fonction des caractéristiques scolaires et socioprofessionnelles, comptaient chacun pour 30 %, tandis que la diversité des élèves (25 %) et la part d'entre eux restant dans le même établissement durant tout leur collège complétaient la notation. Une belle surprise pour l'établissement domontois, qui s'est particulièrement distingué en revendiquant des résultats supérieurs à ceux attendus lors des épreuves écrites.

Une nouvelle principale pour poursuivre

Depuis le 1^{er} septembre 2024, le collège Aristide Briand est dirigé par une nouvelle principale. Marjorie Mendes a pris ses fonctions à la tête de l'un des établissements accueillant le plus d'élèves dans le département, avec 840 jeunes et 53 enseignants. Un nouveau défi pour cette professionnelle expérimentée, qui a exercé les fonctions de CPE dans le Val d'Oise et le Pas-de-Calais, avant de devenir proviseure adjointe dans un lycée du département, puis Principale dans l'Est du Val d'Oise avant d'arriver à Domont. « Ces bons

résultats viennent de la stabilité de l'équipe enseignante, qui permet un travail dans un climat serein et la mise en place de méthodes communes », analyse la principale.

De nombreux projets

Une nouvelle direction, mais un cap maintenu pour le collège. Les élèves et l'équipe enseignante continuent de mener différents projets culturels et pédagogiques autour de thèmes variés. Parmi eux, l'apprentissage des langues est mis à l'honneur avec plusieurs voyages organisés en 2024, en Allemagne, au Portugal, en Espagne et en Angleterre, l'accueil prochain d'élèves anglophones, qui permettra de mener un travail sur le sujet de la santé mentale, ou encore la participation des collégiens à un grand carnaval en clôture de la « Semaine des langues ». Autre projet pédagogique, le collège a accueilli une association pour des ateliers d'archéologie. Il propose, en outre, régulièrement des séances de cinéma aux élèves, permettant de déboucher sur un travail en classe. Enfin, des collégiens visiteront prochainement l'Assemblée nationale, alors que des 5e ont déjà pu venir en mairie afin de découvrir son fonctionnement. « Nous disposons également d'un partenariat avec les forces de l'ordre pour mener des actions de sensibilisation, notamment sur la sécurité routière, ou avec le SII sur les questions de harcèlement », complète Marjorie Mendes.



Préparer le lycée sereinement

En parallèle, le collège Aristide Briand dispose de relations privilégiées avec le lycée George Sand de Domont. Des ambassadeurs lycéens se rendent ainsi chaque année au collège afin d'échanger avec les élèves, tandis que les collégiens ont l'occasion de faire le chemin inverse pour différents projets culturels, comme la Semaine des Langues, ou prochainement pour des actions en lien avec le développement durable.

Une volonté d'adapter les espaces

Avec 150 élèves en plus en à peine 10 ans, le collège Aristide Briand a connu une forte croissance. Malgré tout, ses espaces de vie ont peu évolué au fil des années. Sous l'impulsion de sa nouvelle principale, le collège a répondu à un appel à projet du département visant à obtenir des financements permettant de repenser certains espaces afin de disposer de salles de réunion et de permanence mieux adaptées. Afin de permettre aux élèves de s'approprier leur collège, trois fresques thématiques ont également été créées autour de différents thèmes, grâce à un travail conjoint d'artistes et d'élèves. Sur-tout, dans le cadre du dispositif pHARe, le collège souhaite disposer d'une salle dédiée à l'écoute des élèves afin de s'impliquer dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Un espace proposant un accueil et pouvant également opérer des actions de prévention.



L'éco-pâturage fait son retour au lycée

Depuis le 31 mars, le lycée George Sand accueille quatre brebis dans le cadre d'un projet d'éco-pâturage. Une initiative à la fois écologique et pédagogique, avec des ateliers programmés et l'arrivée prochaine d'agneaux.

Depuis quelques semaines, la pelouse située à l'arrière des bâtiments du lycée polyvalent George Sand a pris des airs d'attraction pour les élèves et le personnel. C'est sur ce petit carré de verdure qu'ont pris leurs quartiers quatre moutons. Pour la troisième année consécutive, l'établissement s'est associé avec la Bergerie de l'Ysieux afin d'organiser un éco-pâturage, comprenez une méthode écologique d'entretien ne nécessitant aucun moyen mécanique, puisque ce sont les animaux qui réalisent le travail de manière naturelle. Une évidence pour l'éco-lycée, qui dispose déjà d'un label de niveau 2.

« Cela a une tendance à apaiser nos élèves »

À l'initiative de l'opération, Clarisse Declomesnil, enseignante de Commerce et Vente et Muriel Bouiges, professeure de science et Vie de la Terre, soulignent les effets positifs apportés par la présence des ovins au pied des salles de classe. « Cela a tendance à créer une atmosphère apaisante pour nos élèves. De plus, le fait d'accueillir des brebis gestantes nous permet d'aborder des thèmes liés à la reproduction ou à la génétique ». Car c'est, cette année encore, la particularité des quatre femelles accueil-

lies : toutes attendent des petits ! Un premier agneau est né le 28 avril. Les autres sont attendus pour ce mois de mai après 150 jours de gestation. Comme en 2024, les élèves pourront même voter pour les futurs prénoms des agneaux.

Suivi étroit et pédagogie

Pas question, toutefois, de laisser le lycée se débrouiller seul avec ses invitées. « Nous venons au lycée tous les 15 jours afin de nous occuper de nos futures mamans », souligne Luc Giustiniani, gérant de la Bergerie de l'Ysieux, basée à Luzarches, qui s'est spécialisé dans la mise à disposition de brebis pour des établissements publics, collectivités et entreprises souhaitant mettre en place

un éco-pâturage. Et de préciser : « Bien que cette opération puisse être menée par d'autres animaux, comme des chèvres, nous avons fait le choix de privilégier le mouton, qui a la particularité d'être docile. Par ailleurs, nous optons pour une race rustique, plus autonome ». Cette présence régulière profite également aux élèves, puisque ces derniers peuvent échanger avec les bergers et même prendre part à des ateliers, comme la tonte des brebis. De quoi ravir la direction de l'établissement. « Il s'agit d'un beau projet, qui

permet à nos élèves de découvrir le mode de vie de ces animaux et de bénéficier d'un travail pédagogique autour », se réjouit Valérie Mardon, proviseure du lycée.



Le conseil sécurité...

À trottinette ou à vélo, des règles à respecter

Portés par une transition croissante vers les modes de déplacements doux, les vélos et trottinettes électriques sont de plus en plus présents sur nos routes. Si leur apparente facilité d'accès peut faire oublier les bons usages, des règles sont toutefois à respecter afin de circuler en sécurité... et en toute légalité.

À vélo (électrique ou non) :

- Les cyclistes doivent circuler sur les pistes cyclables, ou à défaut, sur la chaussée avec toutes les précautions d'usage et respecter le code de la route.
- Sur un trottoir, il est nécessaire de marcher en tenant votre vélo, excepté pour les moins de 8 ans, qui peuvent circuler à allure modérée et équipés d'un casque.
- Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans et seulement recommandé à partir de 12 ans. En cas de non-respect de cette obligation, l'amende

peut aller jusqu'à 750 €, même s'il s'agit en général d'une amende forfaitaire de 135 €.

- Plusieurs dispositifs améliorant la visibilité du cycliste sont également obligatoires.

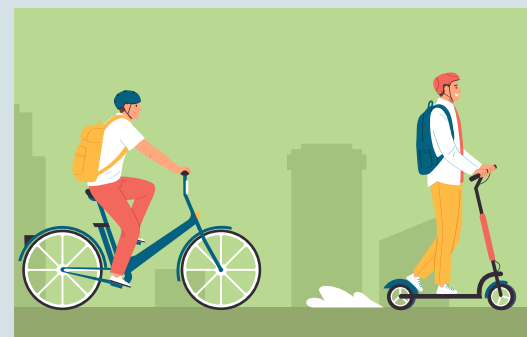
En trottinette électrique :

- Il est nécessaire d'être âgé d'au moins 14 ans afin de circuler en trottinette électrique.
- Il est interdit de circuler à plus d'une personne à trottinette.
- La circulation doit se faire sur les pistes cyclables ou voies vertes.
- L'usage du gilet fluo est obligatoire.

- Le port du casque est recommandé.
- L'assurance responsabilité civile est obligatoire.
- La vitesse maximale est de 25 km/h
- Le respect du Code de la route est obligatoire
- Vous devez vous vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.

Toute infraction est passible d'une amende :

35 euros si vous ne portez pas un gilet ou un



équipement rétro-réfléchissant alors que la visibilité est insuffisante.

135 euros en cas de non-respect des règles de circulation, de transport un passager, de circulation sur une voie non autorisée (voies express, autoroutes, ou chaussée s'il existe une piste cyclable), de vitesse excessive, 1 500 euros d'amende si votre trottinette est construite pour dépasser les 25 km/h.

La Structure Information Jeunesse : un accompagnement global pour les jeunes

Depuis septembre 2024, Domont accueille une nouvelle Structure Information Jeunesse (SIJ). Située au sein du Service Municipal Jeunesse, cette structure a pour mission d'accompagner, d'informer et d'orienter les jeunes domontois dans leur quotidien.

Ouverte en libre accès, la SIJ propose une documentation riche et régulièrement actualisée, couvrant de nombreux domaines essentiels : études, formation, emploi, mobilité internationale, logement, santé, loisirs, sport, culture, engagement citoyen, prévention des conduites addictives et volontariat. Les jeunes peuvent également bénéficier des conseils personnalisés de professionnels expérimentés pour concrétiser leurs projets personnels ou collectifs. Tout au long de l'année, la SIJ organise des actions d'information, de prévention et de formation renforçant ainsi son rôle de soutien et d'accompagnement.

Des actions concrètes pour l'orientation et la prévention

Depuis son ouverture, la SIJ a développé de nombreuses initiatives. Cette année, 11 stagiaires de 3^e ont été accueillis et accompagnés. Une demi-journée a été consacrée à la recherche d'informations sur les métiers et leurs débouchés et une autre à l'écriture

du rapport de stage. Ces temps forts ont permis aux jeunes de mieux se projeter dans leur avenir professionnel. La SIJ accompagne également les stages de seconde se déroulant au mois de juin.

La sensibilisation aux Fake News a également été une priorité. En partenariat avec l'association Fake Off, la SIJ a organisé deux séances pour un groupe de 17 collégiens, une intervention auprès d'une classe de BTS et d'une classe de Seconde au lycée et une session de sensibilisation pour les directeurs d'ACM et les animateurs référents de la ville. La lutte contre le harcèlement scolaire a également mobilisé la SIJ. Avec l'appui de l'IFAC 95, deux séances ont été organisées au collège pour le groupe PHARE, dans le cadre du programme national de prévention et de traitement du harcèlement scolaire, généralisé à tous les établissements depuis 2022. Par ailleurs, pour favoriser le bien-être des jeunes, deux séances de sophrologie ont été proposées pendant les vacances de Noël, offrant des outils simples pour mieux gérer le stress.

Favoriser l'engagement et l'expression des jeunes

En partenariat avec la CAPV, la SIJ a proposé deux séances autour de l'outil pédagogique « Moi, jeune et citoyen », pour sensibiliser les jeunes à : la démocratie et ses institutions, aux droits et devoirs des citoyens, à la lutte contre les discriminations et à l'importance de la participation citoyenne. Enfin, dans une démarche participative, une dizaine de jeunes du Service Municipal Jeunesse ont contribué à la réhabilitation de la charrette de la SIJ dans le cadre du Projet



Charette. Une belle illustration de l'implication des jeunes dans l'aménagement de leur espace. Avec cette nouvelle structure, Domont affirme son engagement à accompagner et soutenir ses jeunes dans toutes les étapes de leur parcours de vie. À noter que dans le cadre de la prévention des addictions, un stand animé par l'association France Addiction sera installé au lycée le mardi 27 mai 2025 et au collège le vendredi 13 juin 2025. L'objectif : informer les jeunes sur les comportements à risque et leur offrir un espace d'échange. La SIJ est ouverte toute l'année : un lieu pour s'informer, s'exprimer et construire son avenir.

Renseignements : 83 rue Aristide Briand - 01 74 04 23 50 - sij@domont.fr



Les élèves de l'école Charles de Gaulle en scène au théâtre Silvia Monfort

Mardi 8 avril, les élèves de l'école Charles de Gaulle ont fait vibrer le théâtre intercommunal Silvia Monfort lors d'un spectacle haut en émotions sur le thème de Jean-Jacques Goldman. Après sept mois de préparation intense et de répétitions assidues, les enfants étaient prêts à dévoiler à leurs parents tout leur talent et leur enthousiasme. Vêtus de noir et blanc, les élèves des 12 classes de l'établissement sont montés sur scène pour offrir un spectacle mêlant chants et danses. L'ambiance festive a immédiatement conquis le public. Les familles, ravies, n'ont pas hésité à accompagner les enfants en reprenant les chansons en chœur, rendant l'événement encore plus vivant. Ce spectacle a été l'aboutissement d'un long travail collectif et restera gravé dans la mémoire des petits artistes comme de leurs parents. Une belle réussite pour l'école Charles de Gaulle, qui confirme, une fois de plus, l'importance de la culture et de l'expression artistique dans le parcours scolaire.



La Give Box fait son grand retour au Service Municipal Jeunesse

Après plusieurs expériences réussies la Give Box revient au Service Municipal Jeunesse (SMJ) de Domont, portée par l'initiative du groupe « Ados-Actions ». Fondée sur des valeurs de partage et de générosité, la Give Box - littéralement « boîte à donner » - invite chacun à déposer et récupérer librement des objets, en toute simplicité.

Le principe est simple : vous déposez les objets dont vous n'avez plus l'usage, et vous pouvez repartir avec ceux qui vous intéressent. À Domont, la Give Box du SMJ est spécialement dédiée à l'univers de la jeunesse et de l'enfance. Jouets, livres, poussettes, articles de sport, matériel de puériculture... Tous les objets en bon état, ou réparables, y trouvent une seconde vie. Au-delà du geste solidaire, cette action contribue à une démarche écoresponsable en encourageant la réutilisation plutôt que la surconsommation. Un moyen simple et concret de réduire les déchets tout en faisant plaisir autour de soi.

La Give Box est accessible du 14 mai au 4 juillet, du lundi au vendredi, de 13h30 à 18h30, au 83 rue Aristide Briand. Renseignements : 01 74 04 23 50.



Retour sur...

Domont célèbre les 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale

Le 8 mai, la Ville de Domont s'est de nouveau associée à Attainville et Moisselles afin de commémorer la capitulation allemande de 1945. En ce 80e anniversaire de l'arrêt des combats, des cérémonies se sont une nouvelle fois déroulées aux cimetières d'Attainville, de Moisselles, puis de Domont, qui accueillait également un temps de recueillement au monument place de Verdun, avant de terminer par un moment convivial à la Salle des Fêtes Régis Ponchard. Ces commémorations se sont déroulées en présence de Frédéric Bourdin, Maire de Domont, de Véronique Ribout, Maire de Moisselles, de Yves Citerne, Maire d'Attainville, de Romain Eskenazi, député, de Jean-Baptiste Marly, conseiller régional, ainsi que du Conseil municipal des jeunes Domontois, des élus des trois communes, des représentants des associations d'anciens combattants, des représentants des corps constitués et des élèves et représentants du collège Aristide Briand.



© Atelier d'Images Domontois



© Atelier d'Images Domontois



© Atelier d'Images Domontois



Un carnaval Fleuri pour l'école Jean Moulin

Jeudi 4 avril, les élèves de l'école Jean Moulin ont célébré le carnaval sous le signe du printemps et de la bonne humeur, avec les fleurs à l'honneur cette année ! Élémentaires et maternelles se sont réunis pour une célébration vive et colorée qui a enchanté petits et grands. Les rues autour de l'école se sont animées au passage des enfants, fièrement installés sur leurs vélos fleuris. Sourires aux lèvres et instruments artisanaux en main, les élèves ont salué les petits cyclistes au rythme de leurs percussions, accompagnés de leurs enseignants et de nombreux parents venus partager ce joyeux défilé. Le cortège a parcouru les abords de l'établissement avant de regagner l'école pour clore les festivités autour d'un goûter bien mérité. Grâce à la présence attentive de la police municipale et de la gendarmerie, mobilisées pour sécuriser l'événement, les enfants ont pu profiter pleinement de cette sortie en toute sérénité. Un grand bravo à tous pour ce carnaval réussi, placé sous le signe de la fête, de la musique... et des fleurs !



Un après-midi dansant pour nos seniors !

Le jeudi 10 avril, les seniors domontois ont participé à un après-midi dansant. Cet événement a permis aux seniors de passer un moment festif en compagnie du Maire, Frédéric Bourdin, et de Marie-France Mosolo, Maire Adjoint déléguée aux Animations seniors. Tout au long de l'après-midi, les danseurs ont enchaîné valse, charleston et autres pas de danse sur une piste animée, au rythme de musiques entraînantes. Sourires, rires et bonne humeur étaient au rendez-vous ! Un goûter gourmand a permis de prolonger ces instants de partage. Ce fut un bel après-midi placé sous le signe de la joie, de la danse et de l'amitié, qui a su ravir l'ensemble des seniors présents !



Les enfants partent à la chasse aux œufs de Pâques



Un tirage au sort a permis à une jeune élève de la maternelle Anne Franck de remporter pour partager avec ses camarades le grand lapin en chocolat offert cette année par le Lions Club. Enfin, pour que cette après-midi soit complète, des parents d'élèves de la FCPE sont venus aider à l'organisation avec la confection de crêpes. Mardi 29 avril, Frédéric Bourdin, accompagné de Guylaine Stassen et Catherine Petit, bénévoles des Jardins d'Alain pour remettre le Lapin aux enfants de l'école Anne Frank ainsi que des chocolats dans toutes les écoles de la ville.

Le 21 avril, les bénévoles de l'association Les Jardins d'Alain ont organisé à l'occasion de Pâques une grande chasse aux œufs sur l'esplanade des Fauvettes. Malgré une météo capricieuse, de très nombreux jeunes Domontois sont venus participer à la recherche des 5 000 œufs colorés dispersés dans la prairie. En échange de 6 œufs d'une même couleur, les enfants repartaient avec un sachet d'œufs en chocolat. Avec le soutien de la ville, cette manifestation a eu lieu en présence du Maire Frédéric Bourdin et de plusieurs autres élus.



Succès pour le Salon de l'Alternance

Mardi 9 avril, la Salle des Fêtes Régis Ponchard, de Domont a accueilli le Salon de l'Alternance organisé par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée. L'événement a rassemblé une quinzaine d'entreprises locales représentant une grande diversité de secteurs d'activité, toutes venues à la rencontre des jeunes talents en quête d'une alternance. Avec près de 120 visiteurs tout au long de la journée, le salon a permis de nombreuses prises de contact et de belles opportunités professionnelles. Les participants ont pu échanger directement avec les professionnels, afin d'obtenir des conseils personnalisés et parfois même décrocher des entretiens pour des postes à pourvoir rapidement.

Pour les jeunes la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée propose des permanences tous les lundis de 14h à 17h et les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h au CCAS, 18 rue de la Mairie. Lors de ces temps d'accueil, les jeunes peuvent recevoir des conseils sur la recherche d'alternance, la rédaction de CV, ou encore la préparation aux entretiens. Aurélie Begue, Conseillère Plaine Vallée propose également un accompagnement individualisé. Elle reçoit sur rendez-vous pour un suivi personnalisé afin d'optimiser les démarches de chacun. Pour prendre rendez-vous, contactez-la directement au 06 24 45 25 11 ou par mail : abegue@agglo-plainevallée.fr. Plaine Vallée confirme, à travers ce salon, son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes du territoire.



Tournoi de pétanque : une vague de bonne humeur au parc des Coquelicots

Le jeudi 18 avril, La Boule Domontoise a de nouveau accueilli, sur son terrain du parc des Coquelicots, le Club des Anciens d'Arnouville pour un tournoi de pétanque placé sous le signe de la convivialité et du partage. Ce rendez-vous a rassemblé plus de 150 participants de plus de 55 ans, ravis de profiter de l'occasion pour se retrouver, échanger et profiter d'un bel après-midi ensoleillé. 50 équipes en triplette se sont affrontées tout au long de l'après-midi dans une ambiance amicale et détendue. Entre éclats de rire, coups de maître et esprit de compétition bon enfant, la bonne humeur était au rendez-vous sur les terrains. Ce tournoi confirme une fois de plus l'importance de ces moments de rencontre pour renforcer le lien social et encourager la pratique d'activités sportives accessibles à tous. Bravo à tous les participants et un grand merci à La Boule Domontoise et au Club des Anciens pour l'organisation de cet événement réussi !



Le C.C.F.M. fait vibrer Domont avec son rallye d'anniversaire !

Le dimanche 6 avril dernier, Domont a vibré au rythme du rallye pédestre organisé par le Cercle Culturel de la Forêt de Montmorency (C.C.F.M.), qui célébrait avec fierté son 55^e anniversaire. Plus de 50 participants, enthousiastes et motivés, se sont élancés par équipes depuis la Salle des Fêtes, prêts à relever les défis concoctés pour l'occasion. Armés de leur feuille de route, ils ont arpenté la ville en résolvant charades, rébus, questions historiques et énigmes photographiques, tout en découvrant au fil du parcours le riche patrimoine domontois : personnalités locales, briqueteries d'antan et vergers de poiriers étaient au rendez-vous. Sous un soleil complice, une joyeuse pause pique-nique s'est tenue dans le parc des Coquelicots, où rires, jeux manuels et lancers de ballons ont prolongé la convivialité. De quoi reprendre des forces avant de repartir pour de nouvelles aventures l'après-midi ! La journée s'est achevée à la salle des Cèdres, où tous se sont retrouvés pour partager un goûter convivial offert par le C.C.F.M. En présence du Maire, Frédéric Bourdin et d'Alix Lesboueyries, Maire-Adjoint, chaque équipe a été récompensée par un sac surprise garni de lots variés, saluant ainsi les efforts et la bonne humeur de tous.



Football : encore un beau succès pour le tournoi du 1^{er} mai

Comme chaque année, le Domont FC organisait son traditionnel tournoi du 1^{er} mai au Stade des Fauvettes. 67 équipes, issues de 40 clubs se sont affrontées pour cette compétition amicale. Les 536 joueurs et leurs accompagnateurs ont reçu la visite du Maire Frédéric Bourdin et d'Alix Lesboueyries, Maire-Adjoint déléguée aux associations.



Des vacances de printemps 100 % Fun avec le SMJ !

Pendant les vacances de printemps, le Service Municipal Jeunesse (SMJ) a proposé aux jeunes de Domont un programme varié et dynamique, mêlant sport, loisirs et découvertes ! Retour sur deux semaines d'activités intenses qui ont fait le bonheur des participants. Dès le lundi 14 avril, les jeunes ont pu se lancer dans un baptême de plongée pour vivre une expérience aquatique inoubliable. Les amateurs de sport collectif ont profité de matchs endiablés lors des sessions de Foot 5 et se sont retrouvés pour une après-midi conviviale de Bowling. La semaine a continué sur une note gourmande avec un atelier cuisine pâtisserie, suivi d'activités ludiques comme Prison Island - un jeu d'aventure grandeur nature - ou encore des compétitions de jeu réseau pour les fans de gaming. Les plus sportifs ont pris de la hauteur au parc Jump (Nikito) et se sont défiés au Laser Game (Nikito). Le programme ne s'est pas arrêté là : sorties au cinéma, sessions accrobranche à Xtrém Aventure, et même une excursion au sommet de la Tour Eiffel (3^e étage !) ont rythmé les journées. Le SMJ a aussi proposé des initiations variées, telles que l'initiation au tir, une après-midi à la piscine Canyon, une sortie à la patinoire, ainsi qu'une session d'accrobranche à Aventure Land. Ces vacances de printemps ont une nouvelle fois démontré l'énergie et la créativité du SMJ pour offrir aux jeunes domontois des souvenirs inoubliables.



Le lycée George Sand célèbre ses talents !

Le jeudi 11 avril, la Salle des Fêtes Régis Ponchard s'est transformée en véritable scène artistique à l'occasion de la 5^e édition du Concert des Talents du lycée George Sand. Cet événement devenu incontournable dans la vie de l'établissement a, une nouvelle fois, tenu toutes ses promesses. Devant un public nombreux, les élèves ont offert un spectacle de toute beauté, mêlant musique, chant, danse, et créations originales. Les talents se sont succédé sur scène avec enthousiasme, émotion et générosité. Cette soirée a été l'occasion pour chacun d'exprimer sa sensibilité, sa créativité, mais aussi ses nombreuses compétences techniques, que ce soit sur scène ou en coulisses. Parmi les nombreuses personnes investies dans ce projet, un remerciement tout particulier est adressé à Fabienne, dont l'organisation et l'accompagnement bienveillant ont été essentiels à la réussite de cet événement. Son implication sans relâche dans la préparation et la coordination de ce concert a été saluée par tous. Un immense merci aux organisateurs, aux artistes et à tous les participants. Vivement la 6^e édition !



Zoom sur...

 **Café des aidants de Domont**

Les vendredis à 14h30

13.06.2025 La difficulté à s'adapter
11.07.2025 Thème libre

Centre communal d'Actions sociales
18 rue de la Mairie Domont

Henri IV

un règne d'amours
et d'intrigues

UN SPECTACLE HISTORIQUE
DE GUY-JACQUES RACHETER

1-8-15-22-29
JUIN
2025

À 15h
AU CHÂTEAU D'ÉCOUEN
MUSÉE NATIONAL
DE LA RENAISSANCE

RÉSERVATIONS 06 60 86 16 38 - LEONARDOETCOMPAGNIE.FR

L'Eveil Lyrique
présente
sa nouvelle classe de

Comédie Musicale

Vendredi 6 juin 2025
20h30

Avec la participation des
professeurs de l'école :
Florian CAUNE
Kareen DURAND
Jean-Michel CAUNE
Ainsi que
Bérénice de PETIVILLE

Auditorium du lycée George
Sand de Domont

Libre participation
Renseignements : 06.02.24.92.44

Domont

Give BOX
DU SMJ

DU 14 MAI AU 4 JUILLET

Déposez les objets que vous n'utilisez plus
et prenez ceux qui vous intéressent
du lundi au vendredi de 13h30 à 18h

Quels objets ?
Jeunesse Loisirs Enfance
Puericulture Jouets Sport

Service Municipal jeunesse / 83 rue Aristide Briand 95330 Domont / 01 74 04 25 50

Domont
Cinéma

ANGES & CIE
LE 7 MAI

DE MAUVAISE FOI
LE 14 MAI

OZI LA VOIX DE LA FORÊT
LE 14 MAI

LES MUSICIENS
LE 14 MAI

THUNDERBOLTS
LE 30 AVRIL AU CINÉMA

Téléchargez dès maintenant notre application mobile **DOMONT CINEMA** (Android et iOS)

12, allée Sainte Thérèse - 95330 DOMONT www.domontcinema.com 09 60 39 45 09

Du 15 AU 17 OCTOBRE

Séjour au Portugal

Découverte des charmes de la
ville emblématique de Porto, sur 3
jours et 2 nuits.

Condition obligatoire : certificat
médical qui stipule être apte à se
déplacer et ne présentant aucune
contre-indication médicale.

Prix du voyage : 820 euros

**NB : S'il y a moins de 30
personnes, le voyage ne
pourra pas être maintenu**

**30 places
maximum**

**Inscriptions
au service événementiel**

Mardi 27 mai 2025

seniors

LES CONSEILS DE L'AVOCATE

CONTESTER UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE COPROPRIÉTÉ

Au cours de l'assemblée générale (AG), les résolutions sont votées par l'ensemble des copropriétaires présents, ou représentés, en fonction des règles de majorité qui s'appliquent. Le résultat des votes figure ensuite au procès-verbal, qui vaut mise en œuvre de ces décisions.

Toutefois, il existe un recours permettant aux copropriétaires de contester une, voire plusieurs résolutions votées lors de l'AG.

- Qui peut contester une AG de copropriété : Seuls les copropriétaires opposants (ayant voté contre la résolution) ou absents non représentés peuvent contester les décisions prises en AG.

- Les motifs pouvant justifier une contestation :

- Vice de forme : convocation irrégulière, ordre du jour incomplet, délai non respecté...
- Vice de fond : décision contraire à la loi ou au règlement de copropriété.
- Défaut d'information : documents non transmis à temps ou incomplets.
- Vote irrégulier : calcul erroné des voix (quotes-parts), absence de quorum

- Délais pour agir : Le délai est de deux mois à compter de la notification du procès-verbal par le syndic. Passé ce délai, aucune contestation n'est possible. La seule exception à cette règle est lorsque le syndic a manqué à son obligation de notification du procès-verbal d'AG (ex : PV envoyé au-delà du délai d'un mois, ou non envoyé), le délai de contestation est alors de cinq ans.

- Procédure de contestation : Vous devez obligatoirement être représenté par un avocat qui fera délivrer au syndic une assignation. Le tribunal judiciaire compétent est celui du lieu de l'immeuble.

- Les effets en cas d'annulation : Si le juge donne raison au copropriétaire, la résolution est annulée et réputée n'avoir jamais existé. Les conséquences dépendent alors du type de décision (ex : annulation de travaux, remise en état, remboursement...).

ME FERREIRA PITON

**Les permanences gratuites des avocats
se tiennent au CCAS
18 rue de la Mairie
les 2^e, 3^e et 4^e lundis de chaque mois.
01 34 39 19 00**

Domont **Comité des Fêtes DOMONT**

**VIDE-GRENIER de
la 40^e Foire d'automne
les 27 et 28 septembre 2025**

INSCRIPTIONS JUIN

**Mercredis 18 et 25 juin de 15h à 19h
Samedis 21 et 28 juin de 9h à 12h**

***** ATTENTION *****

- Pas de réservations, ni d'inscriptions par téléphone
- Plus de demandes d'inscriptions par courrier à compter du 18 septembre
- Munissez-vous d'un moyen de paiement : chèque, espèces ou carte bleue
- Munissez-vous de votre pièce d'identité ainsi que celle des chauffeurs et du numéro d'immatriculation des véhicules devant participer

**JUILLET-AOÛT :
INSCRIPTIONS PAR COURRIER UNIQUEMENT**

**AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE PAR NOS SOINS
DERNIER JOUR D'INSCRIPTION LE 18 SEPTEMBRE 2024**

Comité des Fêtes
Maison des Associations - Salle Victor Basch au rez-de-chaussée - 11 rue de la Mairie
Tél : 01 39 35 84 27
E-mail : cfdedomont@gmail.com - Internet : comitedesfetesdomont.e-monsie.com

CARNET NAISSANCE

Mathis Vaz

MARIAGES

Stéphane Leroux et Virginie Adeline
Henrique De Freitas et Christine André
Sébastien Jacob et Audrey Hierso
Bruno Boyer et Isabelle Quach

DÉCÈS

Thierry Franz
Aurélie Gounon
Jackie Karmann née Duquenne

LE DOMONTOIS

Mensuel d'informations locales et municipales de Domont
Mairie - BP 40 001- 47 rue de la Mairie 95331 Domont Cedex

Directeur de la publication : Frédéric Bourdin

Conception, rédaction, coordination, photos, réalisation :
Agence RDVA - N. Flament, A. Porcu, E. Taillade
Service Communication - 01 39 35 55 04

Impression : RAS - 6 avenue des Tissonvilliers
95400 Villiers-le-Bel

Tirage : 8 500 exemplaires/ Dépôt légal : mai 2025

VOTRE GROS ÉLECTROMÉNAGER COLLECTÉ GRATUITEMENT AU SEIN DE VOTRE DOMICILE, UNE ALTERNATIVE AU DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE

En partenariat avec Ecosystem, le Sigidurs déploie depuis le 2 avril 2024 une collecte gratuite à domicile des gros équipements d'électroménagers en partenariat avec Ecosystem. Plus besoin de sortir les appareils sur le trottoir, Ecosystem vient les collecter au sein de votre domicile, gratuitement et sur rendez-vous.

12 produits sont acceptés dans les collectes à domicile dont : réfrigérateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, micro-ondes, cave à vins, cuisinière, hotte aspirante...

Qu'ils soient fonctionnels, à réparer ou à recycler, Ecosystem reprend vos équipements sans que vous ayez à vous déplacer.

En plus d'un service pratique et de proximité, c'est également un geste en faveur de l'environnement puisque 40 % des appareils sont réemployés par une structure de l'économie sociale et solidaire, partenaire d'Ecosystem ou à défaut sont recyclés dans le strict respect des normes environnementales.

Ce service vous permet de prendre directement rendez-vous par internet sur le site : www.jedonnemonelectromenager.fr

Vous recevrez ensuite une confirmation par mail et devrez respecter les consignes suivantes :

- Ne sortez pas votre appareil sur le trottoir, la collecte se fait au sein de votre domicile.
- Votre électroménager doit impérativement être débranché et accessible, les tuyauteries purgées, les congélateurs dégivrés, et les cuisinières / fours / hottes dégraissés en surface.
- Soyez présent tout au long du créneau de collecte et gardez votre téléphone à proximité.
- Toute modification ou annulation doit être signalée au plus tard la veille de votre collecte.
- En cas d'absence injustifiée, votre collecte ne pourra être reprogrammée.

**jedonne mon
electromenager.fr**

**COLLECTE À DOMICILE
SUR RDV ET GRATUITE**